

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021**

Présents : Patrick ARNOULD, Françoise BERNARD, Suzanne BUATHIER, Jean-Yves COLAS, Frédérique GAGNOL, Laetitia GRAVALLON, Carole JACQUET-DUPUIS, Antoine PAGEAULT-MASSIN, Éric VILLEVIÈRE

Excusés : Caroline BOUCHER, Jean-Christophe SERMONAT

Secrétaire de séance : Laetitia GRAVALLON

La séance est ouverte à 19h00. Le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui a eu lieu le 25 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : désaffectation d'un chemin de desserte

Ordre du jour :

- Droit de Préemption Urbain
- Travaux divers prévus au budget
- ANACR : utilisation de la salle des fêtes
- TABLE RONDE : bilan de la soirée du 3 juillet et subvention
- Personnel communal
- Tableau offert à la commune
- Questions diverses

1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le droit de préemption urbain tel qu'il a été délibéré par la commune et proposé à la Communauté de Communes comporte des imprécisions juridiques. Il est demandé à la commune d'apporter des précisions sur les projets qui sont à l'origine de ce droit de préemption.

2 – TRAVAUX DIVERS PREVUS AU BUDGET

- Plateforme de déchets verts : la réglementation a fixé une distance de 200 mètres entre les habitations les plus proches et la plateforme, ce qui n'est pas le cas actuellement, deux habitations se trouvant à 150 mètres environ. Il est proposé dans un premier temps de contacter les riverains, puis d'adresser un courrier à la Préfecture de demande de dérogation.
- En attendant, la plateforme En Morchâteau pourra recevoir uniquement des gravats.
- Une pancarte « Décharge interdite » et des butes seront installées En Tremblay afin d'empêcher des dépôts sauvages.
- Le devis de réparation de la porte de l'église est validé pour un montant de 5400 € TTC
- À la suite des intempéries qui ont entraîné des eaux de ruissellement importantes, le mur du cimetière s'est en partie éboulé. Il est nécessaire de le réparer le plus rapidement possible. Des devis seront demandés. Il est proposé au conseil de différer les travaux prévus à l'intérieur du cimetière pour faire face financièrement à cet imprévu.

3 – ANACR

L'ANACR, Association Nationale des Anciens Combattants, représentée sur la commune par Georges DURIAUD a demandé à pouvoir occuper la salle des fêtes pour leur randonnée de la mémoire qui aura lieu le dimanche 8 août 2021 et leur congrès annuel qui aura lieu le samedi 25 septembre 2021. Il est proposé au conseil de laisser l'occupation gratuite de la salle des fêtes à cette association.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes à l'ANACR à l'occasion de la randonnée de la mémoire et de son congrès annuel.

4 – TABLE RONDE

De l'avis général, la soirée des retrouvailles organisée le 3 juillet par l'association « LA TABLE RONDE » a été un succès. Les habitants ont eu plaisir à se retrouver. Le conseil municipal a souligné une organisation rapide et efficace. Monsieur le Maire propose que la commune verse une subvention à l'association pour couvrir le déficit de la soirée qui s'élève à 235,80 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents l'octroi d'une subvention de 235.80 € à l'association « LA TABLE RONDE », montant qui sera retiré de la ligne « Culture » prévue au budget.

5 – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la possibilité offerte aux communes, dans le cadre du parcours emploi compétences à destination des jeunes, de recruter un jeune en contrat aidé. Cet emploi, rémunéré au SMIC, pourrait être aidé à 80 % dans le cas d'un jeune résidant en zone de revitalisation rurale. La durée du contrat d'accompagnement dans l'emploi est de 11 mois avec des renouvellements possibles pour une durée de 6 mois dans la limite de 24 mois.

Monsieur le Maire propose de rechercher une personne pour seconder l'agent technique dans ses multiples tâches d'entretien de la commune. D'autre part, ce travail peut apporter des connaissances dans de multiples domaines et être bénéfique dans le cadre de l'apprentissage de nouvelles compétences.

Le conseil municipal valide à 8 voix pour – 1 abstention, soit 9 votes, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

6 – TABLEAU OFFERT A LA COMMUNE

Un habitant de la commune a fait don d'une copie d'un tableau de Georges de la TOUR, peintre du XVIIIème siècle. Cette peinture intitulée Saint Joseph charpentier est exposée au Louvre.

Monsieur le Maire propose de trouver le meilleur endroit possible pour l'installer, ce qui est accepté à l'unanimité par le conseil.

Frédérique GAGNOL quitte la séance.

7 – DESAFFECTATION CHEMIN DE DESSERTE

Lors de la séance du 2 mars 2021, le conseil municipal avait validé la cession d'un chemin de desserte à un habitant de la commune dont la parcelle cadastrée E 1093 jouxtait le chemin. En préalable de cette cession, il est nécessaire de procéder à la désaffectation du bien, puis dans un second temps au déclassement de la parcelle avant de pouvoir procéder à la vente.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents la désaffectation de ce chemin.

QUESTIONS DIVERSES

- Inondation des près et de la Route de Charmes par débordement du Chanot : Le Président du Syndicat de la Natouze, compétent pour les interventions sur les cours d'eau, doit saisir la police de l'eau afin d'obtenir un accord pour la réalisation des travaux nécessaires.
Il est demandé à Patrick ARNOULD de contacter Monsieur BONTEMPS afin de lui transmettre tous les éléments nécessaires à la constitution du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Prochaine réunion le mardi 14 septembre 2021 à 19 heures

Le Maire, Éric VILLEVIÈRE